

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate
Jeudi 6 mars 2008



La Dynamique des handicapés de l'Estrie Inc. applaudit le projet de règlements sur le tabac déposé par le ministre Couillard

La Dynamique des Handicapés de l'Estrie appuie le projet de règlements comportant une série de mesures renforçant les dispositions de la *Loi sur le tabac*. La Dynamique des Handicapés de l'Estrie, qui fait la promotion des droits des personnes Handicapées, est très concerné(e) par le problème du tabac dans notre société et appuie toutes les mesures efficaces de réduction du tabagisme, notamment l'élimination de la promotion du tabac. Martine Bédard, coordonnatrice de La Dynamique des Handicapés de l'Estrie dit :

« Les restrictions supplémentaires sur la promotion du tabac sont appréciées. En attendant une réforme législative plus importante, il est nécessaire de s'assurer que le potentiel de santé publique de la loi actuelle soit actualisé. »

Par exemple, il est grand temps que le gouvernement agisse sur le dossier des cigarillos, dont la popularité auprès des jeunes ne fait qu'augmenter. Les plus récentes statistiques ont montré que la mise en marché des cigarillos a provoqué le renversement de la tendance à la baisse des 10 dernières années de l'usage du tabac chez les jeunes. Leur emballage couleur bonbon et leur saveur de friandises constituent un piège sournois pour les jeunes. Parallèlement à la disparition de l'étalage de ces produits à partir du 31 mai prochain, l'interdiction de leur vente à l'unité représente une mesure logique pour combattre leur attrait auprès des jeunes.

Bien que la loi interdise la visibilité des paquets de cigarettes à partir du 31 mai prochain, le fait de restreindre les autres formes de promotion aux points de vente contribuera à défaire l'image que l'industrie s'est efforcée de créer et de maintenir pendant des décennies à l'égard du tabac : celui d'un produit normal et populaire. Au contraire, le tabac est le produit le plus mortel que le monde ait jamais connu, et sa mise en marché devrait refléter ce fait.

« En attendant une interdiction totale de la publicité, le ministre fait bien d'utiliser son pouvoir réglementaire pour minimiser les dégâts. Des mises en garde et des balises sur la présentation des contenus des publicités sont tout à fait appropriées en attendant une réforme législative plus large. »

« Finalement, nous sommes ravis que le ministre de la Santé ait enfin produit les mises en garde dont l'apposition sur les publicités est requise par la loi depuis 1998. »

« Le tabagisme et ses énormes coûts en termes humains et économiques demeure un énorme défi pour les gouvernements. Cependant, nous savons qu'une stratégie globale de lutte contre le tabagisme s'avère efficace pour réduire ce fléau. L'élimination de la promotion est une partie essentielle d'une telle stratégie. »

« Nous aimerions toutefois souligner que le gouvernement doit agir le plus rapidement possible afin que les règlements touchant la publicité aux points de vente entrent en vigueur en même temps que la disposition de la loi interdisant les étalages (31 mai 2008). Si les dépanneurs ont à faire des réaménagements, il serait grandement souhaitable qu'ils puissent les faire tous en même temps. »

Martine Bédard
Coordonnatrice
Pour la DHE